

ARTICULATION PEDAGOGIQUE CONFINEMENT-POST CONFINEMENT

NOTAMMENT DANS LE CADRE DE L'EVALUATION

Académie de La Réunion

Le 11 mai 2020

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Cette note accompagne la réflexion collective sur l'évaluation au 3^{ème} trimestre, en amont de la reprise. Elle vise à nourrir la prise de décision lors des conseils de classe de fin d'année et vient en complément du précédent document concernant « l'évaluation à distance et la continuité pédagogique ».

Elle précise les invariants pédagogiques pour garantir l'équité de tous les candidats concernant :

- Les modalités des évaluations du 3^{ème} trimestre au service du parcours de l'élève.
- Les règles d'une harmonisation académique en vue de la délivrance des diplômes nationaux.

Cette réflexion implique un changement de paradigme et des changements de pratiques, dont le renforcement du travail collaboratif en équipe pour une aide à la prise de décision.

I-Contexte

Lors de la reprise, il s'agira de consolider le lien pédagogique avec les élèves en apportant une écoute et un accompagnement adapté, plus particulièrement pour ceux qui auraient été en situation de décrochage « numérique », déconnectés des apprentissages ou en grande fragilité.

La réflexion concernant l'évaluation tiendra compte des acquis antérieurs des élèves, mais également des apprentissages mis en œuvre lors de la période de « travail à la maison », ainsi que de la consolidation des connaissances et compétences lors du retour en classe.

Le principe fondamental retenu par notre ministère est le contrôle continu, et la non-prise en compte des notes éventuellement mises pendant la période de confinement. Néanmoins, les éventuelles évaluations formatives réalisées durant cette période constitueront des repères importants pour l'accompagnement des élèves et seront utiles lors des conseils de classe pour tenir compte du parcours de l'élève.

II- Cadre général de l'évaluation lors de la reprise

Plusieurs paramètres seront pris en compte :

- Le degré d'ouverture progressive dans un cadre académique décliné selon les spécificités de chaque établissement.
- L'aménagement des enseignements, consécutif à la continuité pédagogique durant le confinement et des conditions de la reprise des cours.
- Identification des groupes à effectifs réduits_(besoins liés à la fracture numérique, au public le plus fragile, ou à d'autres besoins pédagogiques) avec des organisations d'enseignement qui seront différentes (hybridation- présentiel). L'enseignement en distanciel se poursuivra nécessairement.
- Du profil de la classe : classes à examens, changement de cycle, ou inter-cycles.
- Des spécificités de délivrance propres à chaque diplôme : DNB (contrôle continu et socle), CFG,
 Baccalauréats (épreuves expérimentales, épreuves à projet, mentions complémentaires, les options),
 BTS (le contrôle en cours de formation).

Les recommandations formulées dans le précédent livret « *l'évaluation à distance et la continuité pédagogique* » constituent un préalable pour organiser le retour en classe, en vue de :

- Prendre en compte le travail de l'élève durant le confinement, en personnalisant l'accompagnement des élèves;
- Moduler la procédure d'évaluation au troisième trimestre ;
- Renseigner le livret scolaire au service du parcours de l'élève ou des examens.
- L'appréciation littérale demandée pour chaque enseignement est obligatoire, et doit être cette année particulièrement détaillée :

Elle est en effet un élément important pour éclairer le jury sur l'investissement et les progrès du candidat pendant sa formation.

Elle peut évoquer la période de confinement, même si les notes attribuées éventuellement pendant cette période ne doivent pas être prises en compte pour la moyenne du troisième trimestre.

Elle doit donc intégrer des éléments correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, en termes d'évolution de ses résultats et de niveau atteint.

III- Préconisations pédagogiques

À tous les niveaux de la scolarité, le principe essentiel consiste à tenir compte des objectifs prioritaires attendus à la fin de chaque niveau d'enseignement, que ce soit en présentiel ou en distanciel

Le statut et le droit à l'erreur doivent être réaffirmés et être un élément essentiel du parcours de l'élève et de son évaluation. Quel que soit le parcours de l'élève, il faut tenir compte des acquis et des compétences sur un plan interdisciplinaire, discuté en équipe pédagogique (domaines pour le niveau d'attribution du socle, grilles de compétences transversales pour les CCF, les spécialités avec démarche de projets, ...).

- Anticiper l'identification de groupes à besoins particuliers, en amont de la reprise, afin de permettre un accompagnement personnalisé.
- S'appuyer sur les grilles de compétences (faisant partie intégrante des programmes, dans les livrets dédiés...) et sur les descripteurs permettant de situer le niveau d'acquisition des élèves.
- **Prendre de la distance** par rapport à la nature et au niveau d'exigence des évaluations proposées tout au long de l'année.
- Prendre du recul par rapport aux moyennes des notes trimestrielles :
 - Analyser le cas des élèves ayant actuellement des moyennes trimestrielles faibles, mais qui ont progressé et qui ont atteint un niveau de compétence supérieur en cours d'année. Leur note finale devrait être supérieure à leur moyenne brute actuelle.
 - Porter une attention particulière aux examens « blancs » qui, parfois, ne sont pas suffisamment corrélés aux résultats de l'examen final.
- Prendre en compte l'effet bénéfique des corrections sur des évaluations antérieures (et parfois insuffisamment réussies) dans une perspective de progrès (compétences acquises non reflétées par les notes du contrôle continu mais acquises en fin de formation).
- Apprécier les progrès réalisés, à partir de situations d'apprentissage ou d'évaluations antérieures en maîtrise incomplète ou en cours d'acquisition. Ces éléments d'appréciation doivent permettre une distanciation par rapport aux notes obtenues lors du contrôle continu. Une simple moyenne arithmétique du 1er et second trimestre ne peut pas être le seul critère pour évaluer le niveau de l'élève.
- Accompagner de façon spécifique et différenciée des élèves en décrochage "numérique" et/ou en difficultés d'apprentissages : recherche de ressources innovantes permettant une remotivation et de concrétiser les apprentissages.
- **Prendre en compte l'assiduité en présentiel ou distanciel,** pendant et après le confinement, et les progrès des élèves en tenant compte la aussi de la fracture numérique.
- Tenir compte à la rentrée 2020-2021, de cette période « transitoire » dans la progressivité spiralaire en fonction des acquis. Identifier, remobiliser, consolider les compétences des élèves à la prochaine rentrée scolaire(que l'enseignement se dispense en présentiel ou en distanciel).

Points de vigilance sur les pratiques d'évaluation à la reprise :

Dans le cadre de la reprise, il est essentiel de procéder à des évaluations diagnostiques* et formatives, suivies si nécessaire de propositions de remédiation pour les plus fragiles.

Quelques principes généraux d'une évaluation diagnostique:

- Elle ne consiste pas le jour de la reprise des cours, à proposer à une évaluation globale et individuelle sur feuille, pendant un temps long, des notions dont on souhaite vérifier la maîtrise par les élèves
- Elle doit se concevoir, de façon ponctuelle et ciblée, au fil de l'eau, en proposant quelques exercices, sur un temps court, permettant de vérifier les acquis nécessaires à l'introduction de nouvelles notions (questions flash,...)

IV –Éléments de réflexion pour préparer les conseils de classe et les travaux d'harmonisation des examens

Les épreuves certificatives permettaient à de nombreux élèves de justifier de leurs acquis **en fin d'année scolaire**, et d'obtenir leur diplôme malgré des moyennes annuelles pas suffisamment corrélées à leur niveau de maîtrise des connaissances et compétences **en fin de formation**.

Dans cette perspective, plusieurs points de réflexion sont à discuter pour harmoniser les pratiques opérationnelles à la délivrance des diplômes.

- Anticiper la réflexion pédagogique sur le taux de réussite. Une simulation au sein de chaque établissement peut être menée, dès que possible, sur la base actuelle des contrôles continus des deux premiers trimestres. Ce taux de réussite "virtuel" est à comparer aux taux de réussite des années précédentes;
- Organiser des réunions du conseil des professeurs, sous la coordination du chef d'établissement et avec l'appui des professeurs principaux pour apprécier avec bienveillance les critères permettant une harmonisation " interne" à l'établissement, avec une attention particulière à la vie de l'élève.
- Les critères et la méthodologie pour la rédaction des appréciations explicites sur le livret scolaire qui deviennent un élément majeur pour la décision du jury ;
- Modalités de prise en compte de l'assiduité, toujours en tenant compte des conditions de la vie de l'élève(équité académique) ;
- Les critères pour décider d'inscrire un candidat à la session de remplacement (les cas administratifs habituels, et les cas nécessitant, un regard "particulier" et bienveillant, compte tenu du confinement, de l'assiduité, des progrès constatés...)

Les IA-IPR référents et/ou disciplinaires, en coordination avec les personnels de direction peuvent être associés, en établissement, à la réflexion collective et collaborative sur l'évaluation et la délivrance des diplômes.

IV –Ressources

Les attendus de fin d'année pour les classes de la sixième à la troisième :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/8/Fiche_College_6e_1280088.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/7/Fiche_College_5e_1280087.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/6/Fiche_College_4e_1280086.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/5/Fiche_College_3e_1280085.pdf